

ET EN PLUS !...

L'assemblée générale de l'UCBN (Université de Caen Basse-Normandie) étudiants-personnels, réunie chaque semaine depuis le 28/01/09, a voté de nouvelles revendications lors des dernières AG, développées ci-dessous :

1er degré, 2nd degré, universités : une seule et même logique !

De la maternelle à l'université, le gouvernement s'acharne à faire des économies et à substituer au principe d'égalité (code de l'éducation – www.legifrance.com) celui de compétitivité (Stratégie de Lisbonne - 2000). Cette politique a pour conséquences :

-la suppression de postes : 91200 pour le primaire et secondaire (11200 rentrée 2008, 13500 rentrée 2009, etc.), 900 postes dans le supérieur ;

-une fragilisation des personnels : précarisation (fonctionnaires de plus en plus remplacés par des contractuels), dépendance à l'égard d'un chef d'établissement manager, augmentation du clientélisme et restriction du droit de grève en primaire (loi du 23 juillet 2008 – instauration du service minimum, etc.) ;

-la mise en concurrence des établissements (culture du résultat), des personnels (heures supplémentaires, opposition contractuels/fonctionnaires, primes et modulation des services, etc.) et des usagers (« l'assouplissement » puis la suppression de la carte scolaire) ;

-un contenu d'enseignement modifié vers moins de formation critique.

Cadrage national des diplômes

Le cadrage national des diplômes évite l'adaptation des contenus pédagogiques et intitulés des diplômes aux besoins du bassin économique local, ainsi que la mise en concurrence des UFR (Unité de formation et de recherche) sur le plan national. Les diplômes sont définis localement depuis le LMD (Licence-Master-Doctorat), définition qui prévoit la mise en place d'une « annexe descriptive ». Cette annexe descriptive au diplôme est une pièce officielle que l'on remet avec le diplôme. Elle décrit en détail le parcours, mais aussi les autres activités ayant un lien avec le cursus au sein de la faculté (Exemple : rôle de tuteur, gestion de projets, expérience associative, « compétences » -cf. Plan PRL-...). Celle-ci engendre une individualisation des diplômes qui a pour conséquence principale de discriminer en termes d'employabilité. Deux diplômes de la même filière n'auront pas la même équivalence sur le marché du travail. Le cadrage national est la condition *sine qua non* pour l'égalité géographique, économique et pédagogique d'accès à l'enseignement supérieur.

Augmentation des bourses en nombre et en valeur sur critères sociaux

Il n'est pas normal que des étudiant(e)s se voient dans l'obligation de travailler pour pouvoir accéder aux études supérieures. La « réussite » des étudiant(e)s-salarié(e)s est faible (81% de réussite en licence pour des étudiant(e)s non salarié(e)s contre 41% pour les salarié(e)s). La précarité pour bon nombre d'étudiant(e)s est un fait établi, et ce malgré l'existence de bourses sur critères sociaux. L'augmentation sans délais des bourses sur des critères SOCIAUX est une urgence. Ces critères doivent être élargis (et non réduits comme ce fut le cas à la rentrée 2008). Cette augmentation doit être accompagnée d'une embauche massive d'assistant(e)s sociaux(ales) pour une meilleure prise en charge des étudiant(e)s.

Carte d'étudiant = carte de séjour

Pour obtenir une carte de séjour, l'étudiant étranger doit obtenir la garantie d'un logement. Le CROUS attribue (ou non) des chambres Universitaires aux étudiant(e)s étranger(e)s selon des critères différents de ceux des étudiant(e)s français(e)s : ces critères sont pédagogiques (très sélectifs) et non sociaux. Dans un contexte de loyers élevés du parc privé, l'étudiant écarté doit alors obligatoirement avoir un cautionneur ressortissant de l'Union Européenne. Ces deux obstacles, pour beaucoup infranchissables, ne permettent pas l'obtention d'une

carte de séjour. En définitive : pas de chambre U (ou de cautionneur européen) = pas de logement = pas de carte de séjour = pas de droits au travail = pas de revenus = pas de logement. La boucle est bouclée. A ce cercle vicieux s'ajoute le contexte d'une politique brutale et xénophobe menée par le nouveau *Ministère de l'Immigration (...) et de l'Identité Nationale* (loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration). Répressive, cette politique réduit non seulement la personne à un facteur de production marchande (processus dit d'« immigration choisie ») mais presse également les Préfectures à traquer et expulser mécaniquement les étrangers en situation irrégulière (quotas d'expulsions, centres de rétention - directive européenne du 18 juin 2008 dite « directive retour », etc.). Cette discrimination institutionnalisée envers les étrangers n'épargne pas la population étudiante : il faut donc exiger la garantie de l'obtention d'une carte de séjour pour tout étudiant(e) s'inscrivant dans une université française !

Modèle SYMPA

Issu d'un rapport sénatorial de 2008, SYMPA (système de répartition des moyens à la performance et à l'activité) calcule la dotation attribuée par l'Etat à chaque Université en fonction de son activité et de ses performances (dans la droite ligne de la LOLF) suivant différents critères. Ainsi pour la partie enseignement sont pris en compte le nombre d'étudiants présents aux examens (et non plus le nombre d'inscrits à l'université, réduisant ainsi le budget alloué par étudiant(e)s pondéré par un coefficient plus élevé pour les filières scientifiques que pour les Sciences Humaines et Sociales (partie activité). Le taux de réussite en licence et en master, ainsi que le taux d'insertion professionnelle par la « prise en compte de la qualité de cette insertion professionnelle, laquelle peut être appréciée par le niveau de salaire, le statut ou non de cadre... », font également partie de ces critères (partie performance). La dotation de la partie recherche est calculée en fonction du nombre d'enseignants-chercheurs publiants pondéré par le domaine de recherche (partie activité), et en fonction du niveau des équipes de recherche de l'établissement (partie performance). Outre le caractère intrinsèquement contestable du modèle, l'ensemble de ces critères avantage les Universités scientifiques déjà bien dotées au détriment des Universités pluridisciplinaires surtout lorsqu'elles sont multisites comme c'est le cas de l'UCBN (l'année dernière, l'université de Caen été considérée comme une université sous-dotée ; cette année et avec ce nouveau système de dotation, elle est considérée comme sur-dotée et doit rendre 8 postes).

Réforme de la L1 santé

Votée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 2008, et prévue depuis la mise en application du LMD, la loi instituant une nouvelle première année commune pour les études médicales, la L1 Santé, a été adoptée par le Sénat les 11 et 12 février 2009. Cette loi porte sur la création d'une première année commune aux études de médecine, odontologie, pharmacie et sage-femme, et dont l'objectif affiché est la facilitation de la réorientation des étudiant(e)s. Des passerelles entre ces filières et entre d'autres filières scientifiques sont en effet proposées. Le problème est que la plupart de ces passerelles rajoutent des années supplémentaires d'études pour les étudiant(e)s, augmentant ainsi la sélection sociale (plus d'années à financer). Le second problème concerne la réorientation obligatoire (!) imposée à certain(e)s étudiant(e)s à la fin du premier semestre. De plus, cette réforme s'inscrit dans une politique de restriction budgétaire et de personnels, puisque la mise en commun des quatre filières aboutira à un encadrement moins important des étudiant(e)s.

Augmentation de tous les minimas sociaux et des salaires

La résorption totale de la précarité et l'augmentation des salaires des personnels est une revendication de la Coordination Nationale des Universités. En effet, depuis des années, les salaires augmentent insuffisamment par rapport à l'explosion des prix des produits de première nécessité et à une inflation continue (de 3,2 % sur les douze derniers mois, et inférieure à la hausse des prix alimentaires). Il faut donc imposer une échelle mobile des salaires, c'est-à-dire l'indexation des salaires et des minimas sociaux sur les prix.